

PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

OBJECTIFS :

Savoir mettre en œuvre l'appareil en toute sécurité et en connaissant l'autonomie mise à sa disposition

PROGRAMME :

Enseignements théoriques

- Types d'appareils
- Composition
- Alimentation
- Contraintes physiques
- Vérifications et entretien
- Modalités de mise en œuvre et de déplacement
- Calcul d'autonomie
- Communication

Enseignements Pratiques

- Entraînement sur parcours
- Simulations d'accidents

Textes officiels



Equipements de protection : Articles R4323-104 à R4323-106 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :



- Appareils respiratoires isolants (avec bouteilles pleines)
- Installations et/ou locaux permettant de réaliser un parcours d'entraînement

A SAVOIR

Dispositif :

Intra

Public : Tous les travailleurs susceptibles d'utiliser un appareil respiratoire afin d'effectuer une opération, une évacuation ou un sauvetage en milieu toxique ou anoxique

Pré requis : aucun

Méthodes et modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Présentiel

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

Organisation

Durée : nous contacter

Tarifs

En Intra : nous consulter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

CONTACT

[01 60 79 74 21](tel:0160797421)

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*